

Urgent Explication ajourné

Par **Justinedroit**, le **05/07/2017 à 16:12**

Bonjour

J'étais en L1 de droit actuellement , je viens de recevoir mes résultats de rattrapage et je ne comprends pas du tout. Le terme ajourné.

Est-ce que je vais redoubler mon année de L1 ?

Je vous explique j'ai validé mon second semestre de L1 avec 10, 899

Je suis allée au rattrapage seulement pour mon premier semestre j'ai eu 8, 42/20

Normalement si j'ai validé un semestre je dois passer en AJAC donc aller au L2. La je viens de voir qu'un seul étudiant a été admis en AJAC avec 9.688 de moyenne général donc premier semestre et second semestre compris dans le calcul;

J'ai eu la mention AJ donc ajourné Ma moyenne général au total et de 9,6 quelque chose. Je ne comprends pas du tout

Merci d'avance pour vos explications.

Bonne journée

Par **guizmo2145**, le **05/07/2017 à 16:21**

Bonjour,

Tu n'as pas dû être admise par ta faculté au statut d'AJAC car tes notes sont insuffisantes ; pour être certain qu'il n'y ait pas d'erreur, je te conseille de contacter le service scolarité de L1 droit qui saura t'expliquer pourquoi ce statut t'es refusée.

Par **Justinedroit**, le **05/07/2017 à 16:25**

Merci à vous

Par **Justinedroit**, le **05/07/2017 à 16:40**

Bonjour ,

Désolé mon message n'a pas été affiché dans sa totalité , je viens de m'en rendre compte.
Il me reste 4 notes à valider dans premier semestre économie , sociologie politique , anglais et méthodologie droit public.

J'ai validé toutes mes notes du second semestre ,je n'ai aucune note en dessous de la moyenne.

Donc cela veut dire que l'année prochaine , j'assisterai en cours de TD de méthodologie de droit privé et d'anglais et au cours magistral d'économie et de sociologie.

et au second semestre je n'aurais plus cours.

Merci à vous
Bonne journée

Par **Justinedroit**, le **05/07/2017 à 16:41**

donc cela veut dire que je ne pourrais pas assister au cours de L2.
Désolé mon message a été dégroupée. J'ai un problème sur le serveur

Par **Justinedroit**, le **05/07/2017 à 17:08**

Excusez moi il me reste 3 matières à rattraper.

Par **guizmo2145**, le **05/07/2017 à 17:48**

Donc, pour faire simple : vous avez eu le second semestre mais pas le premier notamment car vous avez eu 4 notes insuffisantes en économie, sociologie, anglais et méthodologie. Cela ne change pas le fait que votre faculté peut tout à fait vous refuser le statut d'AJAC, même si vous n'avez que quatre matières au premier semestre et rien au second.

Avez-vous téléphoné à votre scolarité pour avoir plus d'informations ?

Par **archange**, le **05/07/2017 à 18:16**

Non , malheureusement je n'ai pas pu contacter le service scolarité puisqu'il était fermé et personne n'était présent. Je vais le contacter demain et je vais m' y rendre sur place.

Par **guizmo2145**, le **05/07/2017 à 19:02**

Tenez-nous au courant car d'autres se posent les mêmes questions sûrement :)

Par **Justinedroit**, le **05/07/2017 à 19:43**

Bonjour

Oui , je vais aller à la fac de droit , demain le secrétariat est ouvert le matin :)

Mais bon je suis quand meme surprise à un étudiant qui a une moyenne inférieure à la mienne de quelque point seulement je dirais il a eu 9.505 de moyenne générale cumulé avec le 1 er et le second semestre a pu obtenir le statut AJAC alors que moi je suis ajournée.

Je ne comprends pas.

Merci

Par **archange**, le **05/07/2017 à 19:46**

Je suis dans le même cas que toi Justine moi je dois attendre mon secrétariat est fermé demain. Je dois attendre Jeudi pour savoir le déroulement de ma situation.

Bon courage à toi